

Cluster et irrespect du protocole au ministère

3 minutes

Le ministère n'applique pas à son propre personnel le protocole sanitaire qu'il impose à l'Education nationale. Au point qu'au moins un cluster s'y est installé. C'est ce qui ressort d'une lettre envoyée le 5 novembre par 5 syndicats de l'administration centrale au ministre.



Les syndicats, Cgt, Sgen Cfdt, Al Unsa, Snpmen-FO et Asamen, veulent obtenir l'application de la circulaire du 29 octobre de la ministre de la Fonction publique sur l'organisation du travail en temps de confinement. Le texte affirme que "tout agent dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou principalement à distance doit impérativement être placé en télétravail cinq jours par semaine".

Or au ministère de l'Education nationale, "l'absence d'application de la circulaire du 29 octobre 2020 est d'autant plus grave qu'elle conduit à une mise en danger des personnels, pouvant mettre en cause leur santé, voire leur vie et celle de leurs proches", expliquent les syndicats. Le texte est appliqué de façon très inégale entre les services de l'administration centrale, semble-t-il au gré des chefs de division. "Comment expliquer que des responsables hiérarchiques indiquent aux agents que tous devraient assurer au moins un jour de travail sur site par semaine, voire 3 ou même 5 jours ?". Cerise sur le gâteau, la direction générale des ressources humaines, qui devrait donner l'exemple, impose un jour minimum de présence à tous ses agents. Au cabinet du ministre, 182 agents sur 192 sont astreints à travailler sur site alors que leurs missions pourraient être faites à distance.

Les agents sont d'autant plus remontés que le risque de tomber

malade rue de Grenelle est bien réel. Les syndicats dénoncent "l'augmentation du nombre de cas positifs au sein de l'administration centrale depuis la semaine 39 (21 au 27 septembre)". La médecine de prévention aurait relevé 77 cas (soit 2,3% des personnels). Y compris " un véritable cluster au sein des bureaux du cabinet avec des contaminations avérées sur le lieu de travail".

"Nous insistons pour que les collègues dont les fonctions ne permettent pas le télétravail puissent, s'ils le souhaitent, bénéficier d'autorisations d'absence, sans que leurs droits à congé ne soient remis en cause", poursuivent les syndicats. "Quant à ceux dont la présence s'avère totalement indispensable, malgré la dégradation de la situation sanitaire, nous demandons que soient rétablies toutes les mesures qui avaient été prises à leur égard lors du premier confinement dans le but de limiter au maximum les risques qu'ils encourent".

F Jarraud

[Faillite des RH au ministère](#)